

## Regards affligés.

ÉDITORIAL

Quel que soit l'établissement scolaire où l'on se trouve, la salle des professeurs est très souvent le théâtre des mêmes scènes.

Des professeurs dont l'emploi du temps est constellé de trous patientent, agacés ou résignés, jusqu'à la prochaine heure de cours. Les classes qui leur sont confiées sont surchargées. Ils croulent sous les tas de copies à corriger, les préparations de cours, les réunions inutiles et les multiples autres tâches dont la direction de l'établissement et l'inspection pédagogique les accablent. Le tout sans bénéficier de la moindre reconnaissance morale et surtout financière. Le travail qui ne peut être effectué durant les heures de trous, dans une salle des professeurs parfois bruyante et généralement encore moins propice à un travail intellectuel serein et de qualité qu'un open space d'entreprise, s'accumule et doit être réalisé tard le soir, le week-end et durant les congés scolaires qui ne sont pas totalement des vacances.

A tout moment de la journée, les conversations portent sur la baisse du niveau général des élèves et les résultats scolaires consternants de certains d'entre eux que le passage automatique en classe supérieure façon « tapis roulant » conduit de la maternelle à la terminale, en dépit de résultats indigents et d'une absence de travail.

Il est également régulièrement question du comportement des élèves perturbateurs ou violents qui jouissent d'une totale impunité. L'absence de sanctions envers ces élèves de la part de la direction de l'établissement est collectivement déplorée, en vain. Les rapports d'incident s'entassent, sans conséquence.

S'ajoutent désormais, de plus en plus fréquemment, les cas d'élèves souffrant de graves troubles psychiatriques et ayant un comportement imprévisible et violent, maintenus dans des établissements scolaires en raison du dogme de l'inclusion, alors qu'ils relèveraient d'une instruction, d'une éducation et de soins dispensés, dans un cadre adapté, par des spécialistes volontaires et formés.

La baisse constante du niveau de vie est évoquée pudiquement. Des décennies d'inflation non compensées par l'augmentation du point d'indice ont paupérisé les professeurs.

Les problèmes et leur ampleur sont évidemment différents selon qu'il s'agisse d'un petit collège rural, d'un grand lycée d'enseignement général situé en centre ville bénéficiant encore d'une certaine renommée, d'un lycée professionnel, d'un établissement ayant un indice de position sociale élevé ou d'un établissement relevant de l'éducation prioritaire. Mais personne n'échappe au déclassement, à la dévalorisation morale et sociale aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

De nombreux professeurs souffrent d'épuisement professionnel. Il est des signaux alarmants qui ne trompent pas : ces regards affligés que l'on croise ; ces larmes d'un professeur qui craque pendant la récréation après avoir été victime d'une énième agression verbale de la part d'un élève ou avoir subi les propos méprisants d'un chef d'établissement autoritariste avec les professeurs et bienveillant avec les élèves perturbateurs ; cette consternation mêlée à une colère contenue après un entretien lunaire, infantilisant, humiliant et entièrement à charge avec un inspecteur et qui a débouché sur des injonctions pédagogiques totalement déconnectées de la réalité.

Alors que la charge de travail s'accentue au fil des ans, que les conditions de travail se dégradent dans tous les établissements et sont devenues totalement indignes dans certains d'entre eux, alors qu'ils sont confrontés aux violences verbales et parfois physiques de la part d'élèves ou de leurs parents, à l'autoritarisme de certains personnels de direction ou inspecteurs et qu'ils font l'objet d'une maltraitance institutionnelle, les professeurs font toujours fonctionner l'Éducation nationale au prix d'une énergie démesurée.

Rendons hommage à tous les professeurs qui tiennent et font tenir ce qui reste d'efficace dans notre École. Le **SIAES - SIES** les entend, les défend, les soutient.

L'École Républicaine faisait, il y a encore une quarantaine d'années, la fierté de notre Nation. C'était un modèle pour de nombreux pays. Elle est aujourd'hui totalement délabrée et doit être refondée.

Pour cela, il faut avoir l'honnêteté et le courage de nommer les choses, de dénoncer les maux qui affectent notre institution et les nébuleux principes idéologiques qui ont détruit l'École : permissivité, pédagogisme, égalitarisme.

Avec la force que vous lui donnez par votre adhésion, votre aide au quotidien, vos suffrages lors des élections professionnelles, le **SIAES - SIES** est déterminé à poursuivre cette mission. Pour que les professeurs ne soient pas relégués au rang d'animateurs socioculturels. Pour défendre la transmission des savoirs et des savoir-faire. Pour que l'École Républicaine puisse à nouveau permettre aux élèves de bénéficier d'un enseignement favorisant une ascension sociale. Pour rendre à ceux qui la servent leur dignité et la place qu'ils méritent dans la société. Pour une École qui instruise ! Pour des professeurs respectés !

Jean-Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du **SIAES - SIES**

# Une Convention Citoyenne pour réinventer... l'eau tiède ?

Une nouvelle Convention citoyenne sur l'éducation vient de livrer ses propositions. Coût de l'opération : quatre millions d'euros.

Résultat : une vingtaine de mesures qui rappellent étrangement celles testées - puis abandonnées - il y a une dizaine d'années. Parmi elles, quelques idées présentées comme révolutionnaires : commencer les cours à 9h00, les limiter à 45 minutes, placer les enseignements culturels et sportifs l'après-midi et réservé la matinée aux matières dites "à forte concentration".

Sur le papier, certaines propositions peuvent sembler séduisantes à une opinion publique façonnée par la désinformation médiatique et politique. Dans la réalité, dès la première tentative du gouvernement il y a dix ans, une conclusion s'était imposée : on ne peut tout simplement pas placer tous les cours dans un emploi du temps déjà saturé. Le **SIAES - SIES** appréhende que la solution du ministère consiste à déléguer les activités sportives et culturelles à des associations ou à des clubs extérieurs. Mais alors, que deviendraient les professeurs d'EPS, d'éducation musicale et chant choral ou d'arts plastiques ?

Derrière ces réformes répétitives se cache une obsession contemporaine : celle du "bien-être" des enfants. À ce rythme, la prochaine étude préconisera sans doute de commencer les cours à 11h00 et de les terminer à 14h00, au nom du rythme biologique des adolescents, confirmé par les neurosciences.

Le problème, pourtant, n'est peut-être pas là. Les élèves se montrent fatigués, distraits, parfois amorphes dès 8h30, alors que, pendant des décennies, d'autres générations suivaient leurs cours à ces horaires sans difficulté majeure. En réalité, le décalage se joue souvent ailleurs : des nuits écourtées par l'usage des réseaux sociaux, les jeux vidéo et les écrans omniprésents, un sommeil de plus en plus fracturé, et une attention en berne avant même que la journée ne commence.

On demande sans cesse à l'Éducation nationale de s'adapter à ces nouvelles habitudes, quitte à plier sous le poids des dérives sociales. Mais à force de tout concéder - horaires, rythmes, exigences - on finit par confondre pédagogie et complaisance. Le vrai courage consisterait à traiter les causes, pas seulement les symptômes.

Quatre millions d'euros pour aboutir à des propositions que les élèves eux-mêmes auraient pu formuler, gratuitement, et avec le même sens du réalisme : commencer à 10h00, finir à 15h00, moins de maths, moins de français, des concerts dans la cour, plus de frites à la cantine et surtout moins de devoirs. La démocratie participative a parfois des allures de conseil de récréation.

*Christophe CORNEILLE - Professeur d'EPS - 2<sup>ème</sup> Secrétaire adjoint du SIAES - SIES*

## La retraite progressive accessible à partir de 60 ans.

Les décrets fixant l'âge permettant d'accéder à la retraite progressive sont parus le 23 juillet 2025 au Journal officiel. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, il est possible d'accéder à la retraite progressive dès 60 ans. Cette mesure concerne les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique (fonctionnaires et contractuels).

Les agents nés entre le 02/09/1964 et le 31/08/1965 peuvent demander leur retraite progressive depuis le 01/09/2025 sur le site internet ENSAP.

La retraite progressive peut être demandée à tout moment après 60 ans.

Aucun âge plafond n'est prévu par le dispositif sauf la limite d'âge applicable à l'agent (67 ans).

La retraite progressive permet d'aménager la fin de carrière et de bénéficier d'une fraction de la retraite tout en poursuivant une activité professionnelle réduite. Le fonctionnaire peut ainsi continuer à cotiser jusqu'à son départ en retraite. Un agent exerçant à temps partiel avec une quotité de 60 % perçoit 40 % de sa pension. Un agent exerçant à temps partiel avec une quotité de 50 % perçoit 50 % de sa pension.

Conditions pour bénéficier de la retraite progressive : avoir 60 ans ou plus ; réunir au moins 150 trimestres pour la retraite, tous régimes de base confondus ; exercer une activité à temps partiel.

Jusqu'à présent, le **SIAES - SIES** n'a pas observé de refus d'octroi de temps partiel sur autorisation de la part du rectorat lorsque le temps partiel avait pour objet une demande de retraite progressive.

La demande de retraite progressive doit être formulée, via le compte ENSAP, au plus tard 8 mois avant la date souhaitée.

Si vous souhaitez bénéficier de la retraite progressive durant l'année scolaire 2026-2027, vous devrez exercer à temps partiel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026. Vous devez donc formuler une demande de temps partiel avant le 23 janvier 2026 (calendrier variable selon l'académie).

Consultez les articles détaillés consacrés à la retraite progressive et au temps partiel publiés sur le site internet du **SIAES - SIES**. Les responsables du **SIAES - SIES** se tiennent à la disposition des adhérents pour répondre à leurs questions et les conseiller.

*Jean-Luc BARRAL - Professeur d'EPS - 1<sup>er</sup> Secrétaire adjoint du SIAES - SIES*

## Disponibilité dans la fonction publique.

Le décret n° 2025-1169 du 5 décembre 2025 modifie certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique.

➤ L'obligation de retour dans l'administration pour une durée d'au moins dix-huit mois continu pour le fonctionnaire souhaitant renouveler sa disponibilité pour convenances personnelles au-delà d'une première période de cinq ans est supprimée. La durée de la disponibilité pour convenances personnelles ne peut excéder cinq années ; elle est renouvelable dans la limite d'une durée maximale de dix ans pour l'ensemble de la carrière. Les deux périodes de cinq années peuvent désormais être consécutives.

➤ Les modalités de gestion du droit à la conservation (dans la limite de cinq ans) des droits à l'avancement du fonctionnaire, placé en disponibilité et qui exerce, durant cette période, une activité professionnelle, sont simplifiées. L'obligation annuelle de transmission des documents justifiant de sa situation est remplacée par une obligation unique à son retour de disponibilité. L'arrêté du 14 juin 2019 fixe la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique de l'Etat.

# Des chiffres et des mal-être.

Le malaise des professeurs n'est plus une impression subjective : il se lit désormais noir sur blanc dans les chiffres. L'enquête internationale TALIS 2024 de l'OCDE, publiée début octobre, en apporte une nouvelle preuve. Qu'il s'agisse des démissions, du manque de candidats aux concours, ou encore de la stagnation des salaires, tout converge vers un même constat : le métier de professeur est en crise, et cette crise s'enracine.

## Recrutement en berne, postes non pourvus.

Les concours d'accès au professorat n'attirent plus. À la session 2025, plus de 23 000 postes étaient proposés dans le public, mais malgré plus de 150 000 inscriptions, seuls 21 484 candidats ont été admis. Résultat : plus de 1 700 postes sont restés vacants. Dans le privé, près de 300 postes n'ont pas trouvé preneurs.

Les disciplines scientifiques sont particulièrement touchées : en mathématiques, un quart des postes offerts au CAPES n'a pas été pourvu. Dans le premier degré, certaines académies comme Créteil ou Versailles connaissent des déficits vertigineux : près de 40 à 50 % des postes proposés n'ont pas été attribués. Ces chiffres montrent que la crise dépasse le simple « trou d'air » conjoncturel : elle devient structurelle.

## Démissions en hausse et découragement.

Parallèlement, de plus en plus de professeurs quittent le métier. En 10 ans, le nombre de démissions a augmenté de 567 % entre 2012 et 2022.

Les jeunes professeurs, fraîchement formés et parfois encore stagiaires, sont nombreux à ne pas envisager de rester à long terme dans un métier qui n'offre ni perspectives de carrière attractives, ni rémunération à la hauteur de leur investissement.

## Conditions de travail et mal-être quotidien.

Les enquêtes confirment ce découragement. Près de trois professeurs sur quatre déclarent souffrir d'un déséquilibre chronique entre vie privée et vie professionnelle. Huit sur dix jugent leur travail excessivement stressant.

La surcharge administrative, les classes à effectif pléthorique, la pression autour des résultats, la gestion de la discipline et des violences viennent nourrir ce sentiment d'épuisement.

Ce mal-être n'est pas seulement lié au nombre d'heures passées en classe : il est aussi lié à un sentiment de dévalorisation, au manque de reconnaissance institutionnelle et à la difficulté de se projeter sereinement dans une carrière longue.

Seuls 4 % des professeurs estiment que leur profession est valorisée par la société - c'est le taux le plus faible de tous les pays étudiés, loin derrière la moyenne de l'OCDE.

Le taux de satisfaction à l'égard des conditions d'emploi (hors rémunération) s'effondre également : 59 % des professeurs affectés en collège s'en disent satisfaits, contre 80 % en 2018 ; dans le primaire, 49 % contre 71 %.

Autre signe de dégradation : 74 % des professeurs affirment aujourd'hui accueillir dans leur classe au moins 10 % d'élèves à besoins particuliers - ils n'étaient que 42 % six ans plus tôt, résultat des réformes « all inclusive » instaurées depuis maintenant plusieurs années.

Ces chiffres confirment ainsi un double sentiment : celui d'une complexification du métier et d'un abandon institutionnel.

## La question salariale : un déclassement historique.

L'aspect financier illustre à lui seul cette dévalorisation. Dans les années 1980, un professeur débutant percevait l'équivalent de 2,3 fois le SMIC. Aujourd'hui, il ne touche plus que 1,1 à 1,2 fois le salaire minimum.

La comparaison avec d'autres corps de la fonction publique est éloquente : à diplôme égal (bac + 5), les professeurs perçoivent en moyenne plus de 1 000 € brut de moins par mois que les autres fonctionnaires de catégorie A. La progression est lente, les primes limitées, et l'inflation a largement grignoté ce qui semblait être des hausses salariales.

À l'échelle européenne, la France ne fait pas figure de modèle : si les salaires de départ se situent dans la moyenne, ils évoluent beaucoup moins vite que chez nos voisins, et les professeurs français se retrouvent souvent en queue de peloton en milieu ou en fin de carrière.

## Une profession en danger.

Ces constats dressent un tableau alarmant : trop peu de candidats aux concours, des milliers de postes vacants, des démissions en hausse constante, des salaires qui n'assurent plus ni reconnaissance ni pouvoir d'achat. À cela s'ajoute un mal-être quotidien nourri par le stress, la surcharge de travail et le manque de perspectives.

Notre profession est en danger, et avec elle, c'est l'avenir même du service public d'instruction et d'éducation qui est menacé. Sans mesures fortes - revalorisation salariale, amélioration des conditions de travail, reconnaissance réelle des missions et des efforts - la spirale risque de s'aggraver encore.

Le mal-être des professeurs n'est pas une rumeur ni une plainte isolée : c'est une réalité chiffrée, mesurée, documentée. À nos dirigeants de prendre enfin la mesure de cette urgence, non par des effets d'annonce, mais par une véritable politique de reconnaissance et de soutien. Car sans professeurs, il n'y a tout simplement pas d'École.

*Nathan GUERRIER - Professeur certifié - Conseiller technique du SIAES*

Quelques résultats de l'enquête TALIS (2024)

Thème	Indicateur	France (2024)	Moyenne OCDE (2024)	Évolution depuis 2018
Bien-être et stress	Professeurs très stressés	≈ 20 %	19 %	+ 5 points
	Impact négatif sur la santé mentale	10 %	8 %	+ 4 points
	Impact sur la santé physique	8 %	6 %	+ 3 points
	Satisfaction globale au travail	79 %	90 %	- 6 points
	Avantages > inconvénients du métier	58 %	81 %	- 10 points
Charge et temps de travail	Temps hebdomadaire total	43-45 h	42 h	+ 0,5 h
	Travail administratif	≈ 30 %	25 %	+ 5 points
Rémunération	Satisfait de leur salaire	38 %	45 %	+ 2 points
Attractivité	Rechoisiraient le métier	65 %	82 %	- 8 points
	Envisagent de quitter avant 5 ans	18 %	12 %	+ 4 points

COTISATIONS	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle
AGRÉGÉS	84 € (1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon) 108 € (7 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> échelon)	112 €	116 €
CERTIFIÉS Prof. d'EPS PLP - CPE	72 € (1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon) 95 € (7 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> échelon)	99 €	99 € (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup> échelon) 108 € (4 <sup>ème</sup> échelon) 112 € (5 <sup>ème</sup> échelon HeA)
Chaires supérieures	112 € (1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon HeA)	116 € (7 <sup>ème</sup> échelon HeB)	
<b>STAGIAIRES : 35 € RETRAITÉS : 32 € MA - CONTRACTUELS : 48 €</b>		Abonnement seul au « <i>Courrier du S.I.A.E.S.</i> » : 10 €	

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP Marseille 029 / 12 999 99 G

l'adresser à la trésorerie : Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Paiement fractionné : Envoyer 2 à 4 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée indiquée au verso.

Tarif couple : Remise de 50 % sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps : 3/4 de la cotisation (sauf retraite progressive ou temps partiel thérapeutique [traitement à 100 %]).

Impôts : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (attestation dès réception).

**La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.**

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

## Adhésion

(fiche également téléchargeable au format A4 sur notre site internet <https://www.siae.com>)

Madame       Monsieur

**NOM (en majuscules) :** .....

Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

ADRESSE :

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courriel : ..... @ .....

Agrégé     Certifié     Prof. d'EPS     PLP     CPE     chaire supérieure     .....

Echelon : .....  Classe normale     Hors classe     Classe exceptionnelle

Stagiaire     Contractuel     Retraité(e)    Discipline : .....

Etablissement :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Cotisation de ..... euros, réglée le ...../...../..... par

chèque(s) bancaire(s) [date d'encaissement souhaitée indiquée au verso de chaque chèque]

virement bancaire unique [demandez-nous le RIB en envoyant un mail à [bureau@siae.com](mailto:bureau@siae.com)]

Signature :



## Regards affligés.

**Une Convention Citoyenne pour réinventer... l'eau tiède ?**

**La retraite progressive accessible à partir de 60 ans.**

**Disponibilité dans la fonction publique.**

**Des chiffres et des mal-être.**

AVIGNON PPDC

S.I.A.E.S.  
133 Rue Jaubert  
13005 MARSEILLE

P4  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille  04 91 34 89 28  06 80 13 44 28 <a href="mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr">jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr</a>
1 <sup>er</sup> Secrétaire adjoint EPS / Retraite	Jean-Luc BARRAL	06 74 45 74 48 <a href="mailto:jluc.barral@gmail.com">jluc.barral@gmail.com</a>
2 <sup>ème</sup> Secrétaire adjoint EPS / Sécurité - Hygiène	Christophe CORNEILLE	06 50 41 13 54 <a href="mailto:cryscorneille@gmail.com">cryscorneille@gmail.com</a>
Trésorière Coordination des S1	Virginie VOIRIN VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille  04 91 34 89 28  06 30 58 86 54 <a href="mailto:voirin.virginie@orange.fr">voirin.virginie@orange.fr</a>
Secrétaire exécutif PLP	Eric PAOLILLO	
Secrétaire exécutif Lycées - BTS	Thomas LLERAS	

➤ **Commissaires Paritaires Académiques** (professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs d'EPS, professeurs de Lycée Professionnel, professeurs de chaires supérieures, conseillers principaux d'éducation, PsyEN) :

Jean-Baptiste VERNEUIL - Jean-Luc BARRAL - Virginie VOIRIN (VERNEUIL)  
Thomas LLERAS - Christophe CORNEILLE - Eric PAOLILLO

➤ Responsables EPS : Jean-Luc BARRAL - Christophe CORNEILLE - Marie-Christine GUERRIER

➤ Responsables PLP : Eric PAOLILLO - Didier SEBBAN

➤ Responsable CPE : Marion TOUAIBA

➤ Membres du Comité Social d'Administration Spécial Départemental 13 : Virginie VOIRIN - Christophe CORNEILLE

➤ Membres de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail Dépt. 13 : Christophe CORNEILLE - Nathan GUERRIER

➤ Membre du Conseil Régional de l'UNSS et du Conseil Départemental (13) de l'UNSS : Jean-Luc BARRAL

Conseillers techniques	Anne-Marie CHAZAL (lycées) - Franck ESMER (lycées, agrégés) - Nathan GUERRIER (coresponsable santé sécurité conditions de travail, lycées) - Didier SEBBAN (PLP) - Virginie VOIRIN VERNEUIL (certifiés, responsable « éducation prioritaire »)
------------------------	--

Correspondante 04 - 05 : Nathalie BEN SAHIN REMIDI Responsable stagiaires + Problèmes juridiques : Jean-Baptiste VERNEUIL Secrétaire honoraire : Jacques MILLE <a href="mailto:jacques.mille2@wanadoo.fr">jacques.mille2@wanadoo.fr</a>
---